



**Proposition de résolution relative à la mise en place d’une campagne destinée au renforcement et à la promotion de l’entrepreneuriat des femmes**

**Déposée par Latifa Aït Baala, …**

**Développements**

664.512 PME actives en Belgique sont dirigées par des hommes, contre 229.830 par des femmes, ce qui représente respectivement 65,9% et 22,8% des PME de notre pays. L’Horeca, l’art, les spectacles et services récréatifs, le commerce, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, ou encore les services administratifs et de soutien sont des secteurs dans lesquels les femmes sont particulièrement impliquées et engagées.

Dans notre pays, **moins d’un entrepreneur sur trois est une femme** etcette représentation est relativement homogène[[1]](#footnote-1) dans les trois régions de l’État, avec des taux respectifs de **31% d’entrepreneuses** en Flandre et en Wallonie, et **28 %** en Région de Bruxelles-Capitale.

Il est cependant à noter que seules **8%** des start-ups innovantes à fort potentiel sont dirigées par une femme[[2]](#footnote-2) au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.

**En d’autres termes, dans leur grande majorité, les activités rémunératrices des femmes ne se situent pas dans le secteur entrepreneurial.** Il est par ailleurs constaté que la plupart des entreprises, lancées par des femmes, **visent plus la survie et la stabilité sociale que le développement compris comme modernisation et changement social.**

Cela étant, on constate néanmoins qu'entre 2007 et 2015, le taux de croissance du nombre de femmes indépendantes a été plus marqué que celui des hommes. **Entre 2016 et 2018, le nombre d’indépendantes a progressé de 6,13% contre 4,58% chez les hommes.**

En 2016, le gouvernement fédéral a pris, par le biais du plan en faveur de l’entrepreneuriat féminin, des mesures concrètes, visant à stimuler l'entrepreneuriat féminin, qui se déclinaient de la manière suivante :

* la mise en place d’un baromètre de l’entrepreneuriat féminin ;
* le renforcement du statut social des indépendantes, essentiellement en ce qui concerne la maternité ainsi que la conciliation entre la vie familiale et professionnelle ;
* la promotion à l'accès au financement avec la création d’un prix fédéral pour la plateforme de financement afin d'assurer la meilleure visibilité possible à l'entrepreneuriat féminin ;
* la garantie quant à la sensibilisation, la formation et l'éducation des plus jeunes ainsi que des femmes qui démarrent une activité indépendante ou envisagent de le faire.

Une démarche qui rejoint les politiques de mobilisation des groupes mentionnés dans le plan du CESE[[3]](#footnote-3) (chômeurs, femmes, seniors, jeunes, handicapés et immigrés) autour des thèmes de l'entrepreneuriat, de la création d'entreprises et de leur valeur pour la société.

Une telle approche s’avère nécessaire car au-delà des difficultés liées à la dimension genre, certaines femmes cumulent des difficultés additionnelles dont il est important de tenir compte afin d’y apporter les réponses adéquates.

De manière générale, l’entrepreneuriat des femmes est sujet à de nombreuses difficultés. Parmi les obstacles les plus souvent avancés se trouvent la **peur du risque et de l'échec**, l’émergence du **monde numérique**, l’absence de **moyens financiers**, de **modèles représentatifs**, de **réseautage**, ainsi que les difficultés à **concilier vie privée et vie professionnelle**.

**La peur de l’échec et le manque de confiance en soi**

L’entrepreneuriat suppose une prise de risque dont le cap n’est pas aisé à franchir, surtout pour les femmes dont on connait les indicateurs socio-économiques (voir supra). Il n’est pas certain qu’elles partagent la citation de Melloy Hobson, selon laquelle « *le plus grand de tous les risques est de ne pas en prendre »*. Le rapport au risque est aussi une question de culture, d’éducation, de formation, etc.

Il ressort d'une étude, réalisée il y a deux ans auprès d'un échantillon de femmes âgées de 20 à 55 ans et sélectionnées en fonction de leur âge, de leur diplôme et de leur langue, que **seulement 29 % d'entre elles aimeraient entreprendre mais que 9 % seulement osent franchir le pas.**

À ces données chiffrées peut s’ajouter un constat non négligeable : **57% des femmes qui entreprennent sont titulaires d’un diplôme de l’enseignement supérieur contre seulement 39% des hommes entrepreneurs.**

Enfin, une étude menée à grande échelle par la compagnie d'assurance-vie NN avec le soutien du Syndicat neutre pour indépendants (SNI), portant sur les motivations des entrepreneuses belges et les difficultés qu'elles rencontrent, montre que beaucoup d'entre elles ont envisagé de jeter l'éponge. **En 2018, près de 40 % d’entrepreneuses belges ont songé arrêter leur activité.**

**La fracture numérique**

Dans son accord de majorité, le gouvernement actuel de la Région de Bruxelles-Capitale, indique que les femmes doivent être soutenues face à la « quatrième révolution industrielle » : correspondant à la numérisation et à la digitalisation.

Début avril 2020, une dizaine d’associations de terrain bruxelloises ont signé une lettre ouverte[[4]](#footnote-4) sur la fracture numérique et ses effets spécifiques sur les femmes.

Soulignons par ailleurs, que la crise de la Covid-19 a été un accélérateur du digital puisqu’il en constitue un pilier essentiel. À tel point que le monde est littéralement devenu virtuel, en particulier en cette période de confinement. Ce bouleversement a sans conteste un impact sur les femmes dans leur volonté d’entreprendre.

**Un accès plus difficile au financement bancaire**

Au manque de confiance et à la fracture numérique, s’ajoute l’obstacle financier. Les conditions socio-économiques (emploi à temps partiel, chômage,…) ne permettent pas à nombre de femmes d’offrir les garanties nécessaires requises par le monde de la finance pour obtenir un crédit, un monde par ailleurs peu investi par les femmes (10% d’investisseurs en Europe sont des femmes).

En effet, les femmes accusent aujourd’hui **un taux de refus de crédit, 30% supérieur à celui des hommes.**

Face à cette situation, des organismes de microfinance, comme l’institution microStart, viennent en aide à ces femmes, en termes de financement mais aussi d’accompagnement. Chez microStart, les projets portés par des femmes représentent 31% des projets financés et 42% des personnes accompagnées. **Depuis près de 10 ans, ce sont 1.600 femmes financées dans des secteurs variés comme, entre autres, les commerces de proximité (36%), les prestations de services (20%), l’Horeca (15%) ou encore le bien-être (14%).**

De plus, microStart constate que les femmes prennent moins de risques financiers que les hommes. En effet, le montant moyen emprunté est plus faible (8.000€) chez les femmes (9.200€ pour les hommes). En revanche, le taux de remboursement des emprunts est plus élevé chez les femmes (93% contre 90% pour les hommes).

**Les femmes semblent être plus prudentes dans la prise de risque.** Un tiers d’entre elles préfère d’abord se lancer avec le statut d’indépendante complémentaire, contre un homme sur cinq seulement.

**Le manque de rôles modèles**

Inspirer, inciter et oser entreprendre ne se décrète pas !

MicroStart a dès lors constitué une galerie de portraits de femmes inspirantes qu’elle accompagne. Cette initiative vise à promouvoir l’entrepreneuriat des femmes en favorisant notamment l'émergence de modèles féminins.

**Le double charge : vie privée et vie professionnelle**

L’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes démontre dans une étude[[5]](#footnote-5) qu’en moyenne, un jour de semaine classique, les hommes de 18 ans et plus consacrent 1 heure et 23 minutes de plus que les femmes à effectuer un travail rémunéré, mais ils ont néanmoins 44 minutes de temps libre en plus qu’elles. Les femmes consacrent 1 heure et 20 minutes de plus aux tâches ménagères, et 15 minutes de plus aux enfants.

***« Le week-end, la différence entre les femmes et les hommes au niveau du travail rémunéré disparaît, mais la différence sur le plan des tâches ménagères, des soins apportés aux enfants et des loisirs persiste »[[6]](#footnote-6)***

Plusieurs études s’accordent sur les questions cruciales de la charge mentale et des congés de naissance comme enjeux impactant la place des femmes dans le secteur entrepreneurial. Ces problématiques sont réfléchies dans les cercles dits féminins, mais encore trop peu abordées dans les réseaux mixtes ou masculins.

**Un déficit de réseautage entrepreneurial féminin**

« *Sans réseau, il n’y a pas de business* ». Tel est le leitmotiv du Réseau Diane au sein de l’UCM. Il faut pouvoir développer son réseau pour être une business woman. Or, il est établi que beaucoup trop de femmes souhaitant se lancer dans l’entrepreneuriat ne disposent pas des réseaux nécessaires et quand bien même elles parviennent à les identifier, elles ne parviennent pas toujours à y accéder.

C’est ce qui a conduit WoWo Community a mettre en place une méthode permettant aux femmes de se constituer un réseau d’affaires. Les objectifs étant que les femmes échangent entre-elles les informations importantes ; qu’elles travaillent en équipe, afin de montrer la considération qu’elles ont les unes envers les autres ; qu’elles s’encouragent et partagent leurs expertises respectives. Par le biais d’une telle démarche, les femmes pourront dès lors être mieux outillées, plus efficaces et s’entourer correctement.

**Faire face aux conséquences liées à la crise sanitaire**

La crise sanitaire a bouleversé l’économie de manière globale et impacté plus particulièrement les secteurs où les femmes sont surreprésentées. La crise est venue exacerber les difficultés connues des femmes entrepreneures ou à l’entrepreneuriat des femmes.

Dans son plan d’action « Entrepreneuriat 2020 », la Commission européenne indique que *« Les entrepreneuses recèlent un important potentiel inexploité, elles constituent un moteur de croissance et un levier de compétitivité. Il y a d’ailleurs une corrélation positive entre la performance économique d’une entreprise et le degré de mixité de son équipe dirigeante. ».* Il y a tout intérêt à une mixité des directions comme à une présence des femmes plus importante en entrepreneuriat.

Une impulsion peut être apportée par le politique en ce sens.

**Encourager les Bruxelloises à entreprendre !**

Des dispositifs existants sont à souligner.

Certains organismes, tel que l’EFP,organisent des journées de l’entrepreneuriat des femmes. Journées au cours desquelles plusieurs entrepreneuses inspirantes relatent leur parcours, leur expérience et leurs conseils pour démarrer une entreprise solide et porteuse de sens.

De plus, 100.000 entrepreneurs est une initiative qui promeut l’entrepreneuriat au sein de différents établissements scolaires : en s’adressant aux élèves à partir de la 2ème année secondaire, aux étudiants de l’enseignement supérieur et enfin aux personnes en décrochage scolaire. L’asbl fait appel à de nombreux entrepreneurs confirmés qui relatent l’ensemble de leur parcours qui leur a permis de parvenir à leur objectif. Dans ce même registre, LJE : Les Jeunes Entreprises, est également active dans les écoles. En effet, LJE guide les jeunes dans le développement d’un projet de mini-entreprise. Les jeunes sont accompagnés du début à la fin dans la mise en place dudit projet : une démarche permettant de sensibiliser et faire plonger, dès son plus jeune âge, la jeune génération au monde entrepreneurial.

Il existe aussi des plateformes mises en place par les précédents gouvernements :

* 1819 Women in Business.brussels, lancée en 2014, qui œuvre à sensibiliser les acteurs publics et les intermédiaires privésaux spécificités de l’égalité de genre dans l’économie et le digital. En même temps, elle encourage les femmes à participer aux dispositifs d’appui à la création d’entreprise et aux formations STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics) ;
* 1819 Women in Tech.brussels, lancée en 2017, a pour vocation de soutenir les femmes dans la création de startups, d’augmenter leur présence dans les secteurs innovants et de sensibiliser les femmes et jeunes filles aux études STEM.

Enfin, de mai à septembre 2021, les conseillers du 1819 ont parcouru les 19 communes de la Région à bord de l’Infobus avec pour objectif de répondre aux questions des entrepreneurs et de celles et ceux qui souhaitent un jour le devenir.

Ces initiatives méritent d’être soulignées. Il n’en demeure pas moins que l’entrepreneuriat des femmes rencontre des difficultés structurelles.

La culture de l’entrepreneuriat ne s’improvise pas. Elle doit être promue, accompagnée et développée dès le plus jeune âge.

Le CESE reconnaît en effet que l'éducation joue un rôle primordial à cet effet. Il faut donc y associer le corps enseignant et faire connaître le concept d'entrepreneuriat dès les premières années de la scolarité :

* implémenter dans la mentalité des petites filles que l’entrepreneuriat leur est également accessible et possible ;
* promouvoir une nouvelle vision de l’entrepreneuriat, inculquer aux jeunes filles le sens de la prise de risque ;
* construire de nouveaux schémas mentaux permettant aux petites filles de mettre en lumière leur rêve, leur projet à travers l’entrepreneuriat ;
* etc.

Pour ce faire, **une campagne visant à promouvoir et encourager l’entrepreneuriat féminin au sein de la Région de Bruxelles-Capitale doit être mise en place.**

Donner de la visibilité à l’entrepreneuriat existant des femmes mais aussi le promouvoir pour susciter des vocations dans un monde beaucoup trop fondé sur des stéréotypes de genre. Il est dès lors nécessaire de renforcer, dynamiser et déployer tous les moyens utiles à cette fin.

Pour rappel, dans sa Déclaration de politique générale en début de législature, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale s’est engagé à soutenir l’entrepreneuriat féminin, et notamment à vouloir agir sur les mentalités. Cette proposition s’inscrit aussi dans ce cadre.

**Proposition de résolution relative à la mise en place d’une campagne destinée au renforcement et à la promotion de l’entrepreneuriat des femmes**

**Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,**

* vu la directive 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l’égalité des chances et de l’égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d’emploi et de travail ;
* vu l’ordonnance du 5 février 2015 portant assentiment à : la Convention n° 156 concernant l’égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes : travailleurs ayant des responsabilités familiales, adoptée par la Conférence internationale du Travail à Genève le 23 juin 1981 ;
* vu l’ordonnance du 4 octobre 2018 tendant à l'introduction du test d'égalité des chances ;
* considérant que 664.512 PME actives en Belgique sont dirigées par des hommes, contre 229.830 par des femmes, ce qui représente respectivement 65,9% et 22,8% des PME de notre pays ;
* considérant qu’en Région bruxelloise les indépendantes représentent seulement 28% du total des indépendants ;
* considérant que seulement 29% des femmes aimeraient entreprendre mais que 9% seulement osent franchir le pas, les femmes s’estimant ne pas en avoir toutes les capacités ;
* considérant que les femmes accèdent plus difficilement au financement bancaire, avec un taux de refus 30% supérieur à celui des hommes ;
* considérant la situation des femmes sur le marché du travail, l’entrepreneuriat peut être une réelle opportunité d’émancipation économique et sociale pour les femmes, notamment celles qui en sont exclues ;
* considérant que la plupart des entreprises, lancées par des femmes, visent plus la survie et la stabilité sociale que le développement compris comme modernisation et changement social ;
* considérant que l’entrepreneuriat doit conduire à la promotion, la confiance, l’autonomie, l’indépendance et l’émancipation des femmes ;
* considérant que les femmes doivent être soutenues dans le cadre de la « quatrième révolution industrielle » au vu de l’ampleur et la vitesse de la numérisation et de la digitalisation de nos sociétés ;
* considérant ce qui précède, une approche socio-spécifique en matière d’entrepreneuriat des femmes doit être encouragée et soutenue par les pouvoirs publics ;
* considérant le manque de moyen alloué à Women in Business.

**Proposition de résolution relative à la mise en place d’une campagne destinée au renforcement et à la promotion de l’entrepreneuriat des femmes**

**Demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :**

* d’organiser, en collaboration avec les opérateurs économiques, sociaux et culturels, une campagne d’informations et de sensibilisation à l’entrepreneuriat des femmes ;
* d’encourager le gouvernement fédéral à promouvoir les différents statuts d’indépendants, tel que le statut d’indépendant partiel, afin d’adapter les offres de l’entrepreneuriat aux difficultés rencontrées par les femmes ;
* de travailler en collaboration avec tous les niveaux de pouvoir de façon à œuvrer auprès des écoles dans le cadre d’un programme de déconstruction des clichés liés à l’entrepreneuriat ;
* de renforcer, au sein des différentes plateformes régionales, l’accompagnement ciblé pour les femmes aspirant à l’entrepreneuriat ;
* de stimuler les aptitudes entrepreunariales par le biais de programmes, de formations et d’accompagnements adaptés, de type « mentorat » ;
* d’accroitre les formations à l’outil numérique, accessibles à toutes les Bruxelloises, comme instrument d’outil de gestion entrepreneuriale ;
* de renforcer les services de garderie au sein des plateformes d’offre de formation et d’Actiris afin d’offrir la possibilité aux femmes de participer aux formations ;
* d’encourager et d’augmenter le soutien financier de Women in Business et des réseaux existants de femmes entrepreneures ainsi que les espaces de mise en confiance ;
* d’implémenter un fonds d’investissement régional bruxellois pour les start-ups lancées par les femmes, palliant ainsi aux difficultés face aux financements bancaires ;
* d’analyser l’ensemble de sa communication relative à l’entrepreneuriat au regard du prisme du genre et d’y apporter les corrections nécessaires notamment sa communication visuelle, afin de déconstruire les clichés liés à l’entrepreneuriat ;
* de favoriser l'émergence de rôles modèles d’entrepreneures femmes notamment au travers d’ambassadrices, en raison du besoin d’identification.

**\*\*\***

 **Latifa Aït-Baala**

1. https://microstart.be/storage/publications/wec-dossier-de-presse-fr-1-compresse.pdf [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail_sexisme-et-entreprenariat-des-difficultes-sur-tous-les-fronts?id=10645338> [↑](#footnote-ref-2)
3. Comité économique et social européen. [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://www.facebook.com/VFBXL/photos/a.115690446699120/131344178467080/?type=3&theater> [↑](#footnote-ref-4)
5. <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/emploi/conciliation_vie_privee_vie_professionnelle> [↑](#footnote-ref-5)
6. https://igvm-iefh.belgium.be/fr/recherches/emploi [↑](#footnote-ref-6)